



Association GCP - GROUPE CHIROPTERES DE PROVEN

Rue des Razeaux

04530 ST ETIENNE LES ORGUES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association **Association GCP - GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3 376 882	euros
Total des produits :	1 467 433	euros
Résultat net comptable :	8 862	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Aix-en-Provence
Le 27/05/2026

Signature

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	93 281		93 281	63 430
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	108 997		108 997	108 997
	Constructions	1 385 518	430 763	954 755	982 234
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	269 866	135 529	134 338	82 838
	Autres immobilisations corporelles	83 260	69 003	14 257	23 570
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	113 331		113 331	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	500		500	500
TOTAL (II)		2 054 753	635 295	1 419 458	1 261 569
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production	180 929		180 929	104 234
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				2 427
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	206 693	62 712	143 982	233 540
	Créances reçues par legs ou donations	18 300		18 300	
	Autres créances	1 245 594		1 245 594	1 269 028
	Charges constatées d'avance	12 627		12 627	11 812
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	355 992		355 992	473 390
TOTAL (III)		2 020 135	62 712	1 957 423	2 094 432
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		4 074 888	698 006	3 376 882	3 356 001

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

500

500

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	38 185	38 185
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	150 595	150 595
	Autres		
	Report à nouveau	33 585	13 670
	Excédent ou déficit de l'exercice	8 862	19 915
	Total des fonds propres (situation nette)	231 227	222 365
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 600 219	1 457 220
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 600 219	1 457 220
Total des fonds propres		1 831 446	1 679 584
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	255 927	349 901
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	76 285	52 705
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés		332 212	402 606
Provisions	Provisions pour risques	4 000	4 000
	Provisions pour charges	296 526	413 516
	Total des provisions	300 526	417 516
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	678 485	580 725
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 757	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 260	37 863
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	99 698	132 577
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	33 729	10 634
	Produits constatés d'avance	70 769	94 496
Total des dettes (1)		912 698	856 294
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		3 376 882	3 356 001
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		304 108	325 662
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 155	1 353
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	514 260	570 382
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	318 774	440 991
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	19 735	
	Mécénats	22 704	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	40 000	45 540
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	231 418	177 483
	Utilisations des fonds dédiés	174 241	195 489
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	139 090	154 193
Total des produits d'exploitation		1 461 377	1 585 431
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	199 496	221 662
	Aides financières		10 737
	Impôts, taxes et versements assimilés	33 777	27 805
	Salaires	614 041	573 167
	Cotisations sociales	183 832	146 859
	Dotation aux amortissements et dépréciations	275 035	315 878
	Dotation aux provisions	4 480	
	Reports en fonds dédiés	123 846	245 989
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	75	(6)
Total des charges d'exploitation		1 434 584	1 542 090
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 794	43 341

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		26 794	43 341
PRODUITS FINANCIERS	De participation	6 056	7 670
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		30
	Reprises sur dépréciations et provisions		88 981
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		6 056	96 681
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		104 127
	Intérêts et charges assimilées	21 445	12 364
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		21 445	116 491
RESULTAT FINANCIER		(15 390)	(19 811)
RESULTAT COURANT avant impôts		11 404	23 530
	Produits exceptionnels		310
	Charges exceptionnelles		3 399
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 089)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2 542	526
TOTAL DES PRODUITS		1 467 433	1 682 422
TOTAL DES CHARGES		1 458 571	1 662 507
EXCEDENT ou DEFICIT		8 862	19 915
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		9 860	17 396
Prestations en nature			
Bénévolat		30 355	51 801
TOTAL		40 215	69 197
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		9 860	17 396
Prestations			
Personnel bénévole		30 355	51 801
TOTAL		40 215	69 197

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 376 882** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 467 433** euros et un total **charges** de **1 458 571** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **8 862** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

CHANGEMENT DE METHODE

L'exercice clos au 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application des dispositions issues du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ainsi que des adaptations prévues pour les organismes sans but lucratif.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. Les principaux impacts de cette réforme portent notamment sur :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression des transferts de charges ;
- l'évolution de certains comptes comptables ;
- ainsi que la modernisation de la présentation des états financiers et de l'annexe.

L'application de ces nouvelles dispositions a été réalisée de manière prospective conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

L'impact de ce changement de réglementation sur les comptes de l'exercice concerne principalement :

- En 2024 : 3 089€ : reclassement du résultat exceptionnel ;
- En 2024 : 17 948€ : suppression des transferts de charges ;

Ce changement est sans incidence significative sur le résultat et les fonds propres de l'association

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	63 430		29 850			93 281
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	63 430		29 850			93 281
CORPORELLES	Terrains	108 997					108 997
	Constructions sur sol propre	472 071					472 071
	sur sol d'autrui	126 858		103 636			230 495
	instal. agencement aménagement	665 104		17 849			682 953
	Instal technique, matériel outillage industriels	214 967		54 899			269 866
	Instal., agencement, aménagement divers	38 020					38 020
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	41 831		3 409			45 240
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			113 331			113 331
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 667 847		293 125			1 960 973
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	500					500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500					500
TOTAL		1 731 778		322 975			2 054 753

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		29 566	15 736		45 302
	sur sol d'autrui		22 407	19 161		41 568
	instal. agencement aménagement		229 826	114 068		343 893
	Instal technique, matériel outillage industriels		132 129	3 400		135 529
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		26 318	7 604		33 922
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		29 962	5 119		35 081
	Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			470 209	165 086		635 295
TOTAL			470 209	165 086		635 295

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2025

PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	4 000			4 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		102 362		102 362
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	413 516	12 067	231 419	194 164
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	417 516	114 429	231 419	300 526
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	62 712			62 712
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	62 712			62 712
	TOTAL GENERAL	480 227	114 429	231 419	363 238
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 480	231 418	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2025

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
AMENAGEMENT ET GESTION SITE DE CHORGES	6 000		6 000	
AUTOFINANCEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS	119 466	35 349	50 375	104 440
FORMATIONS DU PERSONNEL	15 000		15 000	
TRAVAUX BUREAUX GCP	102 380		102 380	
FINANCEMENT PARTICIPATION ASSOCIATIVE SUR CONVENTI	10 000	5 230	3 070	12 160
GESTION ET ACQUISITION FONCIERE	10 000	12 335	9 366	12 968
CONSERVATION DE GITE	2 569	2 500	2 569	2 500
MONTAGE DE PROJETS	4 000		4 000	
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	33 485	15 000	25 924	22 561
COMPLEMENT S ASSOCIATIFS SUR MISSIONS A ENJEUX	7 313	8 535	7 313	8 535
PROVISION INFORMATIQUE(SECURISATION DES POSTES ET B	3 177		3 177	
PROVISION POUR RISQUE LIE A L'EMPLOI	100 127	4 480	2 245	102 362
PROVISION POUR LITIGES	4 000			4 000
RENOVATION ET GESTION DE LA BDD CHIRO		1 000		1 000
ACQUISITION ET INGENIERIE FONCIERE POUR FUTURS ACHAT		30 000		30 000
Totalisation	417 517	114 428	231 419	300 526

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	500	500	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	206 693	206 693	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	130	130	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 501	5 501	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 106	1 106	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 237 793	1 237 793	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	18 300	18 300	
	Débiteurs divers	1 064	1 064	
	Charges constatées d'avance	12 627	12 627	
TOTAL DES CREANCES		1 483 714	1 483 714	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	678 485	71 651	377 536	229 298
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	28 260	28 260		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	24 967	24 967		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 777	43 777		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 739	4 739		
	Obligations cautionnées	6 507	6 507		
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 708	19 708		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	33 729	33 729		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	70 769	70 769		
TOTAL DES DETTES		910 942	304 108	377 536	229 298
Emprunts souscrits en cours d'exercice		127 666			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		29 907			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	38 185				38 185
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	150 595				150 595
Autres réserves					
Report à nouveau	13 670	19 915			33 585
Excédent ou déficit de l'exercice	19 915	(19 915)	8 862		8 862
Situation nette	222 365		8 862		231 227
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 457 220		516 901	373 902	1 600 219
Provisions réglementées					
TOTAL	1 679 584		525 763	373 902	1 831 446

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	402 624	194 258	123 846	332 212
TOTAL	402 624	194 258	123 846	332 212

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
DREAL ASSISTANCE N2000 DONNEES	4 138	1 742		2 396
CD83 CONV TRIENNALE N°3	8 131	8 131		
CD13 GOUFFRE DE L'ETOILE	8 060	8 060		
DREAL SUIVIS DES GITES MAJEURS 2024-2025	77 113	59 930		17 183
REGION MISE EN OEUVRE PRAC	11 491	11 491		
FONDATION ALBERT II DE MONACO GIENS	31 801	13 225		18 576
CD 13 ACQUISITION CONNAISSANCE NOCTULE	9 658	9 658		
CD13 ETUDE UTILISATION CANAL DES ALPINE	3 633	3 633		
REGION PACA PLAN REGION ACTION CHIRO	32 339	25 068		7 271
DREAL PACA MISE EN TRANQUILLITE OUEST MIN	20 000	20 000		
OFB CONSERVATION GORGES DE LA SIAGNE	143 555	17 142		126 413
CD13 DIAG CHIROPTEROLOGIQUE RNSV			14 330	14 330
CD13 DIAG CHIROPTEROLOGIQUE ENS			14 671	14 671
ETUDE SECURISATION DES MINES CANONETTE			8 072	8 072
CONVENTION TRIENNALE 2026 - 2028			30 000	30 000
PLAN REGIONAL D'ACTION DREAL PACA 2025			465	465
MISE EN OEUVRE DU PLAN REGIONAL 2025			16 551	16 551
ATLAS DE LA BIODIVERSITE	7 563	4 996		2 566
ABC LUBERON	8 340	8 340		
ABC MIRAMAS	1 363	856		507
PROJET ECOPHYTO	35 440	1 986		33 453
ABC MARSEILLE			39 758	39 758
Totalisation	402 624	194 258	123 846	332 212

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 696 642	283 673		1 980 315
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 696 642	283 673		1 980 315
Quotes-parts virées au compte de résultat	239 422	140 674		380 096

516 901

373 902

Région PACA : Site Chorges 20 000€
 DREAL : Site Villar la Bruyère 63 290€
 Région PACA : Site Villar la Bruyère 22 470€
 Région PACA : Site St Euchèr 29 166€
 DREAL 2021 : Site Veynes 49 919€
 DREAL 2021 : Site Valsèrres 23 263€
 DREAL 2021 : Site Figares 78 561€
 DREAL 2021 : Site Orgon 38 906€
 DREAL 2022 : Site Peyrolles 90 654€
 DREAL 2022 : Site Vaucluse 117 992€
 DREAL 2022 : Site Viens 40 899€
 DREAL FV CAMARGUE : 158 563 €
 DREAL2022 : Site Villar la Bruyère 56 111€
 CD 13 2022 : Luxmetre 5 500€
 DDT13 Baume Sourne : 34 965€
 DDT13 Adoust : 60 838€
 CR PACA SUBV GM VILLARS 2019 : 22 470€
 REGION PACA St Euchèr : 29 166€
 REGION PACA GROTTÈ RE : 16 000 €
 REGION CENTRE DE SOIN : 40 000 €
 DREAL SUBV INVEST FV SIAGNE : 59 079€
 AE SUBV INVEST FV AGROECO : 122 300€
 AE SUBV INVEST FV RNR : 85 350€
 DREAL SUBV INVEST FV APPUIS AC : 120 443€
 REGION SUBV INVEST N2000 ALLAU : 25 701€
 INVEST 2024 GRAFFIA : 20 000 €
 REGION SUBV INVEST N2000 GRAFF : 60 000€
 REGION SUBV INVEST N2000 ENTRA : 16 465€
 AE SUBV INVEST FV MALLETTE PED : 54 000€
 AE SUBV INVEST FV MOLOSSE : 135 750€
 AE SUBV INVEST FV TRAME TURQUO : 51 792€
 AE SUBV INVEST TRAME TURQUOISE : 233 228€

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré	38 185			38 185
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires				
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves	150 595			150 595
Report à nouveau	13 670			13 670
Résultat de l'exercice	19 915			19 915
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	1 696 642			1 696 642
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement	(239 422)			(239 422)
Droits des propriétaires				
TOTAL	1 679 584			1 679 584

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION abonnement logiciel Biotope Abont Socochiro 3 ans siagne frais de déplacement		12 627	12 627
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 627

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		70 769	70 769
PCA 2019			
PCA 2021			
PCA 2022			
PCA 2023			
PCA 2024			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			70 769

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature Indemnité kilométrique bénévole : 36 658km valorisé à 0,45€ Indemnité kilométrique bénévole : 22 058km valorisé à 0.45€	9 860	17 396
Prestations en nature	9 860	17 396
Bénévolat Jours de bénévolat : 352 jours - Cout journalier : 147€ Jours de bénévolat : 182 jours - Cout journalier : 166€	30 355	51 801
	30 355	51 801
Total	40 215	69 197
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Indemnités kilométriques		17 396
Prestations		17 396
Personnel bénévole Bénévolats		51 801
		51 801
Total		69 197

ASSOCIATION GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE

Siège social :

Rue des Razeaux, 04230 – Saint-Etienne-Les-Orgues
SIREN n° 420 376 923

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 10 mars 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



**commissaire
aux comptes**

FINAREV CONSEIL – Cabinet d'audit inscrit à la CRCC de Versailles et du Centre
Capital de 1 000 € - 68, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – SIREN n° 849 251 889, RCS de Nanterre

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2026 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les principes comptables appliqués : vérification de l'adéquation et de la conformité aux règlements ANC 2018-06 des méthodes adoptées ;

Le respect du cadre réglementaire associatif, et notamment la correcte comptabilisation des subventions, dons et legs, et leur rattachement à l'exercice, au regard des règles comptables applicables aux associations.

La continuité d'exploitation, compte tenu de la dépendance éventuelle de l'association à certaines ressources (subventions publiques, dons privés, recettes d'activités), et de l'analyse de la capacité de l'association à poursuivre ses activités au moins pour les douze mois suivant la clôture.

Les estimations significatives : examen des hypothèses retenues, notamment celles relatives à la dotation aux amortissements, provisions afin d'évaluer leur caractère raisonnable ;

La présentation d'ensemble des comptes : contrôle de la cohérence globale des états financiers, en particulier l'annexe, et de l'information financière transmise aux membres/partenaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels



**commissaire
aux comptes**

FINAREV CONSEIL – Cabinet d'audit inscrit à la CRCC de Versailles et du Centre
Capital de 1 000 € - 68, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – SIREN n° 849 251 889, RCS de Nanterre

des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'activité et d'appliquer la convention comptable de continuité d'activité, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



**commissaire
aux comptes**

FINAREV CONSEIL – Cabinet d'audit inscrit à la CRCC de Versailles et du Centre
Capital de 1 000 € - 68, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – SIREN n° 849 251 889, RCS de Nanterre

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son association. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montrouge, le 30 juin 2026

Madjid LHOCINE
Commissaire aux comptes

Signé par Madjid Lhocine
Le 30 juin 2026



doc_2aJ
tx_Yy97GKJnYqdB



**commissaire
aux comptes**

FINAREV CONSEIL – Cabinet d'audit inscrit à la CRCC de Versailles et du Centre
Capital de 1 000 € - 68, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – SIREN n° 849 251 889, RCS de Nanterre

ASSOCIATION GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE

Siège social :
Rue des Razeaux, 04230 – Saint-Etienne-Les-Orgues
SIREN n° 420 376 923

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



**commissaire
aux comptes**

FINAREV CONSEIL – Cabinet d'audit inscrit à la CRCC de Versailles et du Centre
Capital de 1 000 € - 68, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – SIREN n° 849 251 889, RCS de Nanterre

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**1) Conventions passées ou autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Il ne nous a été fait état d'aucune convention nouvelle visée à l'article L612-5 du Code du Commerce.

2) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Montrouge le 30 juin 2026

Madjid LHOCINE
Commissaire aux comptes

Signé par Madjid Lhocine
Le 30 juin 2026



doc_LnEK
tx_k56almE6qoJx



**commissaire
aux comptes**

FINAREV CONSEIL – Cabinet d'audit inscrit à la CRCC de Versailles et du Centre
Capital de 1 000 € - 68, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge – SIREN n° 849 251 889, RCS de Nanterre